

BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 FÉVRIER 2021
A 10h00

Le 11 février 2021 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 février 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2021.017 - Acquisition par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Moulin de Saint-Cyr.

- 1) d'approuver l'acquisition par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des trois parcelles suivantes, formant le « Moulin de Saint-Cyr », situé sur les communes de Saint-Cyr-l'Ecole et de Versailles, pour un montant de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €) : AH 83 rue du Docteur Vaillant 00 ha 75 a 93 ca, AH 84 rue du Docteur Vaillant 00 ha 02 a 70 ca, BY 75 La Sablière 00 ha 07 a 32 ca ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente à intervenir entre Versailles Grand Parc et Madame Anne Binetruy, Monsieur François Binetruy et l'association dénommée Fondation Assistance aux Animaux et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.018 - ' Trail du Josas ' à Jouy-en-Josas et ' Course royale ' de Fontenay-le-Fleury, édition 2021.

Octroi de subventions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'organisation des évènements sportifs.

- 1) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Jouy-en-Josas pour l'organisation du Trail du Josas qui aura lieu le 11 avril 2021 ;
- 2) d'attribuer une aide financière d'un montant de 3000 € à la ville de Fontenay-le-Fleury pour l'organisation de la Course royale qui aura lieu le 7 novembre 2021.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

